

l'an deux mil vingt -cinq
le vingt-six mars à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,
LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, PASSET, RANCE, SANTINHO

Date de convocation
20 MARS 2025

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DIOP a donné procuration à M. PASSET
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme MILON

**Date d'affichage
de la convocation**
20 MARS 2025

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
1^{er} AVRIL 2025

Mme RANCE a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 17

Votants 19

OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2025

Mme la Maire expose :

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « Fonds Vert », vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale dans les territoires, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Mme la Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au titre de ce Fonds Vert 2025 pour des travaux de prévention des inondations sur trois zones identifiées, qui ne nécessitent pas d'études approfondies pour la bonne réalisation des travaux et qui permettraient de régler rapidement une partie des problèmes identifiés suite aux inondations d'octobre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire concernant les travaux de prévention des inondations dans différents secteurs de la commune,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fonds Verts exercice 2025,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ADOpte l'avant-projet de travaux de prévention des inondations sur trois zones de la commune, pour un montant de 94 000,00 € H.T., soit 112 800,00 € TTC,

DÉCIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert 2025,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- Fonds Vert : 75 200,00 €
- Fonds propres : 18 800,00 €
- TVA autofinancée : 18 800,00 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, article 212 en section d'investissement,

AUTORISE Mme la Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 1^{er} avril 2025

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Chantal RANCE



Mis en ligne le 01/04/2025 à 15h18

REÇU EN PREFECTURE
le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20250326-DCH2025_016